

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de reporter au minimum au 1^{er} juillet 2019 l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis prévue actuellement pour le 1^{er} juillet 2018.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 16 NOVEMBRE 2017.

Québec, ce seizième jour de novembre 2017

Secrétaire général de l'Assemblée nationale